

PRESENTS		
OFFRET	Maurice	<i>Président de la Commission</i>
BESNARD	Catherine	LANNION
BODSON	Jean	CM, TREVOU-TREGUIGNEC
BOURHIS	Thérèse	TREMEL
BROUDIC	Jean	LANMERIN
CORDON	Loïc	LEZARDRIEUX
DAUVERGNE	Gérard	CM, SAINT-QUAY-PERROS
DROUMAGUET	Pierre-Yves	CAMLEZ
GAUTIER	Yannick	CM, PLOULEC'H
JORAND	Patrick	TREDREZ-LOCQUEMEAU
KERAUDY	Jean-Yves	PERROS-GUIREC
KERNEC	Gérard	LE VIEUX-MARCHE
LE BIHAN	Paul	LANNION
LE BRIAND	Gilbert	PLEUBIAN
LE BUZULIER	Jean-Claude	TONQUEDEC
LE DIUZET	Yves	CM, POMMERIT-JAUDY
MAINAGE	Jacques	CM, TREBEURDEN
MORVAN	André	CM, KERBORS
NICOLAS	Gildas	CM, PLOUBEZRE
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT
PILOT	René	TREDUDER
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC
PRAT	Jean-René	LANNION
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS
EXCUSES		
DISSEZ	Rémi	CM, SAINT-MICHEL-EN-GREVE
SABLON	Hélène	PLESTIN LES GREVES
MONTFORT	Jean Yves	Conseil de Développement
ASSISTAIENT		
GUITTON	Julie	Responsable Urbanisme

ORDRE DU JOUR

1. **Convention sur les modalités travail pour la poursuite de l'élaboration du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Tréguier**
2. **Lancement de modifications simplifiées : PLU de Lannion et PLU de Saint-Quay-Perros**
3. **Lancement procédure de déclaration de projet pour l'évolution du PLU de Lannion**
4. **Approbation de PLU et instauration du Droit de Prémption Urbain : Plougras et Perros-Guirec**
5. **Délibérations annexes : obligation de déclaration préalable de travaux pour les ravalements et les clôtures, et obligation de Permis de Démolir suite à l'approbation des PLU des communes de Perros, Plougras, Tréduder, Trédarzec, Plounérin, Ploubezre et Pleudaniel**
6. **Questions diverses**

1. Convention sur les modalités travail pour la poursuite de l'élaboration du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Tréguier

En l'absence de réponse de la part de la DRAC, ce point a été reporté.

2. Lancement de modifications simplifiées : PLU de Lannion et PLU de Saint-Quay-Perros

Deux procédures de modifications simplifiées sont rendues nécessaires afin de faire évoluer les PLU :

- le PLU de Lannion : modification de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de Ker Uhel afin de permettre la réalisation du nouveau collège sur la zone concernée
- le PLU de Saint-Quay Perros : modification de la bande d'interdiction de création de nouveaux accès sur la RD 768 au niveau de Keringant en cohérence avec le règlement du PLU de Lannion, qui s'applique de l'autre côté de la voie

Accord de la commission

3. Lancement procédure de déclaration de projet pour l'évolution du PLU de Lannion

Une procédure de déclaration de projet doit être menée afin de permettre un projet de sédentarisation des gens du voyage.

Paul Le Bihan précise l'engagement qui a été pris par la ville de Lannion auprès des ménages concernés et espère voir aboutir ce projet le plus rapidement possible.

4. Approbation de PLU et instauration du Droit de Préemption Urbain : Plougras et Perros

Plougras :

Jean-Claude Quéniat complète les propos en précisant le processus d'élaboration du PLU.

Jean-Claude Quéniat s'interroge sur l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter de l'approbation du PLU.

En effet, la commune est, jusqu'à l'approbation du PLU, couverte par le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et à ce titre, l'instruction des autorisations d'urbanisme sur la commune est réalisée par les services de l'Etat. Dès le PLU rendu exécutoire, la commune sera donc instruite par le service commun LTC. Les services prendront contact directement avec la mairie.

Perros-Guirec :

Catherine Pontailier et Jean-Yves Keraudy apportent des précisions à l'exposé, concernant notamment :

- L'effort réalisé par la mairie en matière de production de logements locatifs sociaux ces dernières années
- La nécessité pour la commune de conforter son attractivité et donc l'économie, notamment touristique
- Mézo Bras, il s'agit d'un parking relais à la journée pour les remorques de bateaux afin de désengorger Ploumanac'h

Accord de la commission

5. Délibérations annexes : obligation de déclaration préalable de travaux pour les ravalements et les clôtures, et obligation de Permis de Démolir suite à l'approbation des PLU des communes de Perros, Plougras, Tréduder, Trédarzec, Plounérin, Ploubezre et Pleudaniel

Suite au transfert de la compétence « PLU », Lannion-Trégor Communauté doit prendre les délibérations en lien avec le PLU. Toutefois, il est précisé que les autorisations d'urbanisme restent bien de la compétence du Maire

Accord de la commission

6. Questions diverses

Point sur le calendrier d'établissement du Scot

Présentation des principales attentes exprimées par les Personnes publiques associées à l'écriture du projet

Madame Piedallu s'interroge sur la nature des associations environnementales qui sont associées à l'écriture du Scot.

Il est rappelé les mécanismes d'association et de consultation prévus par les textes en vigueur et la distinction qu'il y a lieu de faire entre d'un côté les personnes publiques associées et d'un autre côté les partenaires qui peuvent être consultés soit à leur demande, soit à l'initiative de Lannion-Trégor Communauté, sachant que les associations de protection de l'environnement figurent parmi les partenaires « consultés » de façon obligatoire dès lors qu'elles en font la demande et sous réserve qu'elle disposent d'un agrément dans le département. C'est donc à ce titre que la FAPEL, Eaux et rivières ou encore la Fédération Départementale des Chasseurs sont consultés dans le cadre des travaux se rapportant au Scot.

Monsieur Nicolas demande si le Conservatoire du Littoral est associée à ces travaux.

Il est répondu par la négative sachant que la liste des partenaires a été aussi été fixée en fonction de ce qui avait été conduit à ce sujet à l'occasion de la réalisation du Scot actuellement en vigueur.

S'agissant des attentes exprimées par la DDTM et la Chambre d'Agriculture en tant qu'elles concernent les obligations de gestion économe de l'espace, Monsieur Bodson et Monsieur Droumaguet s'interrogent sur les conséquences possibles de ces obligations sur la surface des zones qui pourront être consacrées au développement urbain au moment de l'établissement du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.